



## Mémento circulaire mouvement

**C**e mémento a pour vocation d'accompagner la circulaire mouvement qui va arriver dans les écoles dans la semaine. Ce n'est pas une répétition mais des précisions, des coups de projecteurs sur des points importants. En dernière page vous trouverez les résultats du CTPD du 8 avril.

## Réunion d'Information Syndicale « mouvement départemental »

Des questions, des difficultés pour faire ses vœux, n'hésitez pas, venez participer à notre réunion d'information syndicale « spéciale mouvement » du

**JEUDI 14 AVRIL 2011 de 17h à 19h à la Maison du Peuple.**

Nous ferons des permanences « spéciales mouvement » dans nos locaux à la Maison du Peuple : **vendredi 15 avril et lundi 2 mai de 17h à 19h.**

N'hésitez pas, Venez !!



# Rappel du calendrier prévisionnel du mouvement

\*\*\*\*\*

⇒ **Saisie des vœux** sur le serveur SIAM du  
**mardi 12 avril au mardi 3 mai 2011**

**Groupe de travail** avec vérification des barèmes **jeudi 19 mai**

⇒ **CAPD le mardi 7 juin**

⇒ Phase spéciale **direction** et **ASH** du  
**mercredi 8 juin au vendredi 10 juin 2011**

**Groupe de travail** avec associations des temps partiels **jeudi 23 juin**

⇒ Phase d'ajustement : **mardi 5 juillet**  
(Nous faisons pression pour que cela soit avancé fin juin)

**Groupe de travail** ajustement de rentrée : **mercredi 30 août**

⇒ **CAPD de rentrée** : **mercredi 7 septembre**

**N'oubliez pas :**

*C'est par le nombre que nous nous ferons entendre.*

**Alors n'hésitez pas, adhérez au SNUipp,**

ce sont vos seules cotisations

qui nous permettent de fonctionner.

snu90@snuipp.fr    03.84.21.49.57

<http://90.snuipp.fr>

**Pour l'école, on ne doit pas se priver.**



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pédagogues



## Qui participe ?

Tous les enseignants à titre provisoire cette année doivent y participer (30 vœux obligatoires).



Les enseignants à titre définitif qui souhaitent changer de poste peuvent y participer en faisant le nombre de vœux qu'ils veulent de 1 à 30. S'ils n'obtiennent pas satisfaction, ils restent sur leur poste d'origine.

Les enseignants victimes de carte scolaire doivent y participer (maxi 30 vœux et obligatoirement sa zone géographique de départ et une zone limitrophe).

### LE SNUIPP-FSU 90 :

Local situé à la Maison du peuple, place de la Résistance à Belfort, salle 3.50

#### Les déchargées sont à votre écoute :

les mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 17h00.

Vous pouvez prendre un rendez-vous en dehors de ces horaires  
(mercredi, fin d'après-midi,...)

sauf le lundi car nous sommes toutes dans nos classes).

Sinon, nous relevons quasi-quotidiennement nos mails,  
donc n'hésitez pas à nous écrire : [snu90@snuipp.fr](mailto:snu90@snuipp.fr).

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Peps



## Le barème

Le barème est l'élément servant à classer les candidats.

Il est constitué de :

- **l'Ancienneté Générale des Services ( AGS )** : 1 point par année, 1/12 de point par mois, 1/360 point par jour
- **1pt par enfant** à charge de moins de 20 ans au 1er septembre 2011 et né avant le 15 mars 2011
- **points pour sortir de RRS**  
*On s'est battu dans les différents groupes de travail pour une prise en compte des services effectués à titre pro mais l'administration (pour des raisons techniques !!) ne nous a pas entendus et ne prendra en compte que les années à titre définitif.* C'est pour cette raison que nous nous sommes abstenus lors du vote de validation du barème 2011 à la CAPD du 8 avril dernier.

En cas d'égalité de barème, c'est le critère de l'âge qui départage les candidats (au profit du plus âgé).

***Nous rappelons que le SNUipp-FSU revendiquait depuis longtemps l'abandon de la note dans le barème mouvement et a obtenu satisfaction depuis l'an passé.***



Pour répondre à toutes vos interrogations le **SNUipp-FSU 90** organise une

**Réunion  
d'Information  
Syndicale :**

**Jeudi 14 avril 2011 de  
17h à 19h**



**Permanences  
spéciales mouve-  
ment :**

Vendredi 15 avril  
de 17h à 19h

Lundi 2 mai  
de 17h à 19h

**Permanence mail  
24/24h**  
même pendant les va-  
cances de printemps.



## Mesure de carte scolaire

Cette année particulièrement, de nombreux enseignants sont frappés de mesure de carte scolaire.

### **Comment se décline cette mesure s'il n'y a pas de volontaire dans l'école ou le RPI ?**

➤ Dans l'école, c'est le dernier adjoint nommé à titre définitif qui est touché.

➤ Le poste de directeur n'est pas touché par la mesure de carte scolaire (pas besoin de participer au mouvement).

➤ Pour les écoles à 2 classes :

Lors d'une fermeture de classe, le poste de direction est lui aussi fermé. Cependant, s'il le choisit, le directeur reste prioritaire pour le nouveau poste de chargé d'école.

➤ Dans les RPI, les mesures de carte sont prononcées soit en élémentaire, soit en maternelle; donc c'est le collègue dernier arrivé dans la catégorie touchée qui est concerné.

### **Ce qui change en 2011 :**

Il n'y a plus de bonification de points mais on revient à une priorité.

Cette priorité s'applique automatiquement sur la zone géographique d'origine et la zone limitrophe quelle que soit leur rang dans les vœux.

Cette zone limitrophe est définie automatiquement en fonction du 1<sup>er</sup> vœu que vous mettrez hors de la zone d'origine. La priorité s'appliquera alors sur tous les vœux de cette zone de « repli ». Cette priorité s'annule sur tous les vœux suivants un vœu émis hors de ces 2 zones.

Le SNUipp-FSU a fait entendre son **désaccord face aux 16000 suppressions** de postes dans l'éducation le 22 janvier, le 10 février (grève) et le 19 mars dernier.

Malgré toutes ces **mobilisations**, le ministère n'a pas bougé, aussi le SNUipp-FSU a décidé de **boycotter les instances académiques et départementales** gérant la carte scolaire: CTPA, CTPD et CDEN.

Le SNUipp-FSU 90 a alerté tous les **maires** du département par un courrier sur la **mise en péril de nos écoles**.

tu enseignes  
il enseigne  
nous enseignons  
vous enseignez

**ils suppriment !**



**Journée d'action  
le 22 janvier**

**Pour l'école, on ne doit pas se priver.**





## Les postes fractionnés

Les postes fractionnés sont des postes composés de rompus de postes comme par exemple : les décharges de direction, les décharges de maîtres formateurs, les compléments de temps partiel,...

Quelques postes fractionnés sont proposés à titre définitif dès la phase principale : il s'agit essentiellement de couplage de décharges de direction.

Les autres postes fractionnés ne sont pas accessibles à la phase principale; ils sont constitués lors d'un groupe de travail au lendemain de la CAPD phase principale (prévu le 23 juin) et donnés à titre provisoire.

***Nous rappelons que le SNUipp-FSU se bat et continuera à se battre pour la publication de ces postes et une saisie spécifique de vœux pour la phase d'ajustement (cela existe dans d'autres départements, on ne désespère pas !)***

**Le SNUipp/FSU  
90 c'est :**

**Un site internet :**  
<http://90.snuipp.fr>

**Un journal :**  
Le militant

**Une lettre électronique hebdomadaire :**  
Le e-militant

**Et pour le contacter :**

**Un mail :**  
[snu90@snuipp.fr](mailto:snu90@snuipp.fr)

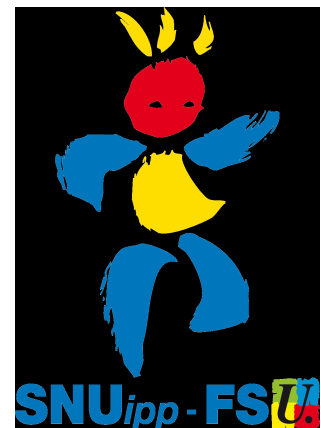
**Un téléphone :**  
03.84.21.49.57

## Les postes fléchés langue

Ces postes fléchés langue ne concernent que l'allemand.

L'habilitation n'est plus demandée, un engagement par écrit suffit !!

***Le SNUipp-FSU s'oppose au fléchage des postes, qui grippe un système déjà bien malade.***





## Postes à profil

Ce sont des postes qui **selon l'administration** sont à responsabilité spécifique et demandent une exigence particulière.

Ils concernent essentiellement dans notre département, les postes de conseillers pédagogiques, les postes de référents.

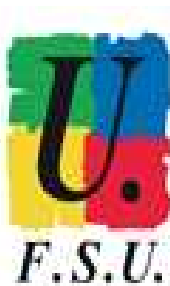
Un appel à candidature arrive dans les écoles.

Les candidats sur ces postes sont convoqués pour un entretien donnant lieu à une appréciation.

L'appréciation est prioritaire par rapport au barème.

Pour les secrétaires de RRS, pas d'appel dans les écoles comme auparavant. Ils sont choisis par les IEN de circonscription selon des critères inconnus...

***Le SNUipp-FSU est défavorable au système arbitraire de l'appréciation.***



Le service public,  
on l'aime, on le défend





## Phases spéciales

***A l'issue de la phase principale du mouvement, certains postes à caractéristiques particulières restent vacants.***

***Ils donnent lieu à des phases spéciales au lendemain de la CAPD (appel de candidature du 8 au 10 juin 2011)***

➤ **ASH :**

Tout collègue du département peut postuler sur les postes spécialisés restés vacants dans les options C, D et F (CLIS, ULIS, SEGPA).

Sous réserve d'un avis favorable de leur IEN, les candidats sont alors classés par barème.

Le poste est obtenu à titre provisoire.



➤ **Direction :**

Pour les postes de direction vacants, priorité sera donnée :

- aux candidats inscrits sur une liste d'aptitude départementale,
- aux collègues qui intègrent le département en ayant été directeurs l'année précédente,
- à tous les collègues ayant exercé au moins pendant 3 ans les fonctions de directeur.

S'il n'y a pas de candidat répondant à l'une des 3 conditions précédentes, le poste est attribué au barème (sous réserve d'un avis favorable de l'IEN). Dans ce cas, le collègue fait fonction et prend l'engagement de s'inscrire sur la liste d'aptitude départementale de directeurs en 2012.





## Comment faire mon mouvement ?

**Vos représentantes  
SNUipp-FSU 90  
en CAPD :**

**Titulaires :**

**Véronique BEAU**  
*Directrice élem  
J.Jaurès BELFORT*

**Géraldine TAPIE**  
*Adjointe élem RRS  
R. Rucklin BELFORT*

**Suppléantes :**

**Peggy GOEPFERT**  
*Adjointe mat  
BORON*

**Emilie MATHIEU-  
TISSERAND**  
*Adjointe élem  
CHAVANNES*

*« un délégué du  
personnel ne sert que si  
l'on s'en sert !!...  
Alors n'hésitez pas,  
contactez-nous ! »*

- Tout d'abord, poser ses priorités (géographiques, niveaux, ...) et supprimer ce qu'on ne veut absolument pas.
- Une fois les priorités dégagées, faire une liste non exhaustive des postes par rapport à ces priorités.
- Trier cette liste.
- Appeler les écoles (cela peut se faire avant même le début du mouvement) si on a besoin de renseignements complémentaires (niveau éventuel d'enseignement, présence d'une cantine, d'une garderie, horaires d'aide perso...)
- Nous contacter car nous centralisons un certain nombre d'informations qui peuvent vous être utiles.

**💣\* Surtout ne pas demander un poste qu'on ne souhaite pas (en se disant « de toutes façons je ne l'aurai pas !! »)**



Pour vous conseiller au mieux,  
contactez-nous au 03.84.21.49.57  
par mail [snu90@snuipp.fr](mailto:snu90@snuipp.fr)  
ou venez nous voir lors de  
**notre RIS du 14 avril**  
ou de nos permanences  
avec le brouillon de vos vœux, par exemple.



## Le rôle des délégués du personnel

Pour le SNUipp-FSU, le délégué du personnel a un rôle d'aide et d'explication pour les enseignants.

Tout au long de la période du mouvement, le SNUipp-FSU accompagne **et conseille** tous les enseignants (syndiqués ou non) en **informant au mieux**.

Le SNUipp-FSU tient des permanences et organise des réunions **d'informations**.

Le délégué du personnel a aussi un rôle de contrôle de la validité des opérations faites par l'administration. Il veille à ce que **l'administration applique les règles en toute équité et transparence**.

L'an passé, sans nos multiples interventions durant la préparation du mouvement, ce dernier aurait été complètement tronqué (erreur dans les barèmes par exemple).

Le SNUipp-FSU 90 a su faire évoluer les règles. Par exemple cette année, nous avons proposé que les 4 vœux géographiques ne donnent pas lieu à des nominations à titre définitif et soient utilisés uniquement dans la phase d'ajustement.

**N'hésitez plus, syndiquez-vous au SNUipp-FSU !!**

Le service public,  
on l'aime, on le défend



<http://90.snuipp.fr>  
[snu90@snuipp.fr](mailto:snu90@snuipp.fr)

## Carte scolaire Rentrée 2011

EDUCATION NATIONALE :  
RAPPORT DE L'INSPECTION GÉNÉRALE



Mesures prises par  
l'Inspecteur d'Académie  
lors du CTP du 8  
avril 2011

CDEN :  
lundi 11 avril à 14h

Pour toutes questions,  
n'hésitez pas :  
[snu90@snuipp.fr](mailto:snu90@snuipp.fr) ou  
03 84 21 49 57

### MATERNELLES

**Fermures définitives :**

Beaucourt canetons  
Delle Louise Michel  
Etueffont  
Joncherey  
Offemont Jean Macé

**Fermures conditionnelles :**

Bavilliers  
Bourogne  
Giromagny Chantoiseau

**Ouvertures définitives :**

Belfort Aubert  
Bessoncourt  
Valdoie Frahier  
Montreux-château

### RASED

**Suppression :**

Option G : EE Saint-Exupéry  
Belfort

**Changement d'implantation :**

Option E : EE Fousse-magne  
⇒ EE Aragon  
Psy : EE Delle Marronniers  
⇒ EE E. Géhant

**Modification de spécialité**

EE Beaucourt Bolle :  
option G ⇒ option E

### ELEMENTAIRES

**Fermures définitives :**

Beaucourt Bolle  
Belfort Les barres  
Belfort Jean Moulin  
Belfort Pergaud B  
Belfort Victor Hugo  
Belfort Schoelcher  
Méziré  
Offemont Martinet

**Fermures conditionnelles :**

Belfort Rucklin  
Belfort Aubert  
Belfort Saint-Exupéry

**Ouvertures conditionnelles :**

Andelnans  
Belfort Metzger  
Belfort Jules Heidet  
Cravanche

**Ouverture définitive :**

Offemont centre

### RPI

**Fermure conditionnelle :**

Fontaine élémentaire

**Ouverture conditionnelle :**

Rougmont-le-château